

74^{ème} Session du Comité de coopération technique de l'OMI Londres, 24-28 juin

Contribution au Programme de travail 2024 de l'OHI	
Tâche 1.1.8.5	Entretien des relations avec l'Organisation maritime internationale (OMI), notamment en participant aux réunions de coopération technique

La 74^{ème} session du Comité de coopération technique (TCC), l'organe de l'OMI qui examine les questions relevant de la mise en œuvre des projets de coopération technique (TC), s'est tenue à Londres au siège de l'OMI du 24 au 28 juin 2024. La réunion était présidée par S.E. M. Dwight Gardiner (Antigua-et-Barbuda) et la vice-présidente était Mme Anays Berrocal (Panama). L'adjoint aux Directeurs Leonel Manteigas représentait l'OHI.



Le Secrétaire général de l'OMI, M. Arsenio Dominguez, lors du discours d'ouverture – Figure 1

Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire général de l'OMI, M. Arsenio Dominguez, a souhaité la bienvenue aux participants et a exprimé ses condoléances pour les marins qui ont perdu la vie, qui ont été blessés et qui sont retenus en otage à la suite d'attaques contre les navires. Le Secrétariat a été restructuré, créant la Division de coopération technique et de mise en œuvre (TCID) qui regroupe trois Divisions et Départements afin d'avoir une structure qui offre plus de cohérence entre la planification et la programmation de la coopération technique, la mise en œuvre de l'ITCP et les projets à long terme. Dans l'ordre du jour, le projet de stratégie globale qui devrait contribuer davantage à la vision d'amélioration et de renforcement de la réalisation et des résultats des activités et des projets de coopération technique, a été mis en évidence. Il a conclu en exprimant ses meilleurs vœux à tous pour le succès des délibérations.

En ce qui concerne la décision de principe du TC72 de suspendre la participation de la Fédération de Russie à toute activité de coopération technique de l'OMI, que ce soit en tant que donatrice ou en tant qu'hôte, la Russie a déclaré que cette décision n'était pas conforme à la Convention de l'OMI et que de nombreuses dispositions relatives à la coopération technique sont ancrées dans divers instruments de l'OMI qui ne relèvent pas de la compétence non seulement du TC, mais aussi du Conseil. Etant donné que l'Assemblée devrait être l'organe chargé de traiter toute discussion relative à la Convention de l'OMI, le Secrétaire général a recommandé au Comité de prendre note des documents et des observations formulées en séance plénière et de rendre compte des résultats à l'Assemblée.

Le Comité a été informé qu'il pourrait y avoir des implications en matière de renforcement des capacités et un besoin de coopération ou d'assistance technique concernant les projets d'amendements à la convention SOLAS ainsi que les nouvelles normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (code STCW-F).

En ce qui concerne les **travaux d'autres organisations**, le Comité a pris note des informations fournies dans le document TC74/INF.13 (OHI) sur les activités du Programme de renforcement des capacités de l'OHI.

Le **rapport annuel sur la coopération technique pour 2023** indique que le taux de réalisation de la mise en œuvre de l'ITCP en 2023 a atteint 75 %, avec 206 activités réalisées sur un total de 276 activités programmées, dont 13 missions de conseil et d'évaluation des besoins et 102 cours de formation et ateliers, ce qui a permis de former environ 2 590 participants dans le monde entier. En outre, 176 étudiants ont bénéficié de bourses d'études à l'UMM, à l'IMLI et dans d'autres établissements de formation maritime. En outre, 657 fonctionnaires ont participé à des événements visant à développer et à harmoniser les stratégies régionales sur les questions techniques maritimes. Le pourcentage de femmes dans les activités de bourses d'études était de 72%, ce qui représente un résultat positif dans le soutien des opportunités de formation pour les femmes. Toutefois, le pourcentage de femmes participant à des activités de formation et à des activités de haut niveau était respectivement de 21 % et de 44 %, ce qui montre que l'inclusion des femmes dans toutes les activités maritimes pourrait encore être améliorée. Les dépenses totales pour les activités de coopération technique en 2023 ont atteint 19,9 millions de dollars sur un budget total de 29,6 millions de dollars, ce qui représente un taux d'exécution financière de 68 %. Si l'on ne tient pas compte des fonds destinés aux projets thématiques à long terme, qui ont été utilisés sur plusieurs années, le taux d'exécution du Fonds de coopération technique s'élève à 80 %.

Concernant la **mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources à long terme**, le montant total des fonds annoncés et versés par les donateurs depuis la dernière session du Comité était d'environ 10,32 millions de dollars, ce qui porte la valeur globale du portefeuille de projets (y compris les annonces de contributions) à 160,3 millions de dollars. En 2023, l'OMI a conclu 53 nouveaux accords de partenariat, dont 50 accords financiers pour un montant total de 13 257 872 dollars.

La délégation de l'**Organisation hydrographique internationale** (OHI) a informé le Comité de la récente 13^{ème} réunion de coordination conjointe OHI/OMI/OMM/COI/AISM/AIEA/FIG/IMPA de renforcement des capacités, qui a repris après cinq ans d'interruption due à la pandémie de COVID-19. Cette réunion a permis de coordonner les efforts des organisations en matière de renforcement et de développement des capacités dans le secteur maritime, conformément au concept des Nations Unies « *Unis dans l'action* ».



L'adjoint aux Directeurs de l'OHI Leonel Manteigas durant une intervention

En ce qui concerne les **accords de partenariat**, le Comité a été informé du programme mondial de formation à bord (GOBT) visant à promouvoir la compétence des jeunes marins, qui se déroulera à Busan, en République de Corée, en décembre 2023. Le Comité a remercié la République de Corée pour son soutien continu au programme GOBT et a encouragé les Etats membres à soutenir l'expansion du programme.

Concernant les **contributions financières à la coopération technique**, le Comité a été informé que la contribution totale reçue pour le financement durable de la coopération technique s'élevait à 13 257 872 dollars.

Sur le point de l'ordre du jour relatif à l'**Agenda 2030 pour le développement durable**, le TC72 a approuvé les indicateurs SMART, les jalons et les cibles pour la collecte de données qui serviront d'indicateurs de performance pour la contribution des travaux de coopération technique de l'OMI à l'Agenda 2030 pour le développement durable. Il a été suggéré que l'OMI pourrait rejoindre le Groupe des Nations Unies pour le développement durable (UNSDG). Le Secrétaire général a expliqué qu'une décision antérieure avait été prise de ne pas rejoindre le groupe en raison de considérations budgétaires à l'époque. Toutefois, le Secrétariat pourrait revoir cette décision. Le document TC74/5 contenait les données de référence de 2023 par rapport aux indicateurs de performance convenus, ainsi qu'une analyse comparative avec les données de 2019 démontrant les progrès de l'Organisation vers le Programme de développement durable à l'horizon 2030 par le biais du programme de coopération technique de l'OMI. Il a été souligné les progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 13 (Lutte contre les changements climatiques), de l'ODD 5 (Egalité des sexes) et de l'ODD 14 (Vie aquatique).

Le TC73 a accepté la proposition de revoir la **stratégie de la Décennie pour le renforcement des capacités 2021-2030** et a invité le Secrétariat à préparer et à partager un projet de stratégie globale pour examen par le Comité. Le document TC74/6 contient un projet de stratégie globale, préparé comme une fusion de la *Stratégie de la Décennie pour le renforcement des capacités 2021-2030*, de la *Stratégie de mobilisation des ressources à long terme* et des *Dispositions révisées de financement et de partenariat pour un programme intégré de coopération technique efficace et durable*, ainsi que du contenu connexe de la brochure de TC « *All Hands on Deck* ». Le Comité a décidé de créer un **groupe de travail sur l'élaboration d'une stratégie globale**, l'a chargé d'examiner et de décider de la structure de la stratégie globale révisée, en prenant note d'autres exemples de bonnes pratiques d'autres agences de l'ONU, et a approuvé le titre de « Stratégie de développement des capacités de l'OMI ».

En ce qui concerne une **proposition visant à renforcer le réseau mondial de formation et de développement dans le cadre de la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'OMI** en utilisant les ressources des établissements d'enseignement et de formation maritimes (MET) et en améliorant leur capacité globale à produire des professionnels compétents ayant les connaissances et les compétences nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à l'élaboration de nouveaux cours et à l'amélioration du modèle d'enseignement actuel, le Comité a pris note de l'information et a demandé au Secrétariat de s'engager avec les centres de coopération technologique maritime et le groupe de travail sur la transition maritime juste afin de recueillir plus d'informations sur le travail entrepris.

Des recommandations ont été reçues pour **améliorer les programmes de jeunes experts et d'experts de haut niveau (JPO et SPO)** en soutenant les pays en développement, en particulier les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA). Le Comité a pris note des informations fournies par le Secrétariat encourageant les

Etats membres à soumettre des candidatures de pays en développement éligibles pour les trois postes de JPO financés par la République de Corée dans le cadre du programme SMART-C et a encouragé les Etats membres à fournir des fonds pour soutenir les JPO et les SPO d'Etats tiers.

Le Comité a convenu d'établir un **groupe de correspondance sur le plan de mise en œuvre de la formation en ligne**, sous la coordination du Maroc, et l'a chargé d'élaborer une structure pour un « plan de mise en œuvre » et de fournir des conseils sur les véhicules d'adoption/d'approbation.

En ce qui concerne les **bureaux de présence régionale (RPO) et l'expansion du système**, la délégation de l'Egypte a fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en place du RPO d'Alexandrie pour les Etats arabes de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) et sur l'inauguration prévue de ce bureau au début de l'année 2025. De même, la délégation des Fidji a informé le Comité des progrès accomplis et de l'objectif ambitieux de rendre opérationnel le RPO pour les îles du Pacifique d'ici à la fin de 2024.

Le Comité a pris note des informations relatives au concept de **Centre d'excellence pour le transport maritime durable en Asie du Sud (SACE-SMaRT)**, envisagé comme un centre d'excellence national indien que l'Inde souhaite étendre aux partenaires régionaux de l'Asie du Sud. Le Comité a remercié l'Inde pour ses intentions et a pris note des informations sur les avantages attendus du SACE-SMaRT proposé en Inde, ainsi que des liens potentiels avec le réseau mondial des MTCC de l'OMI.

En ce qui concerne l'**aspect « coopération technique » du système d'audit des Etats membres de l'OMI**, depuis sa création en 2006 et jusqu'en juin 2024, un total de 1 667 personnes provenant de 165 Etats membres et membres associés ont été formées dans le cadre de 80 activités relevant de l'ITCP, y compris la nomination d'auditeurs dans le cadre du système. L'accent a été mis sur le ciblage des activités d'assistance technique sur les domaines récurrents pour lesquels des constatations/observations ont été faites lors des audits. Le cours de formation en ligne pour les auditeurs dans le cadre du système d'audit des Etats membres de l'OMI, élaboré dans le cadre du programme mondial sur l'IMSAS, a été lancé en octobre 2023 et un programme de formation en personne de trois jours pour les auditeurs a été élaboré pour compléter le cours de formation en ligne.

Concernant le point de l'ordre du jour relatif au **Renforcement des capacités : Renforcement de l'impact des femmes dans le secteur maritime**, il a été rappelé que le TC73 avait approuvé la stratégie globale pour les femmes dans les associations maritimes de l'OMI. Il a été pris note des résolutions de la réunion régionale des ministres de l'énergie et des transports du Pacifique concernant les réalisations et les plans de travail de l'Association des femmes du Pacifique dans le secteur maritime (PacWIMA) et l'initiative visant à développer une nouvelle stratégie régionale pour les femmes du Pacifique dans le secteur maritime pour la période 2025-2030 a été avalisée. Le Comité s'est félicité des activités mises en œuvre et soutenues dans le cadre du Programme des femmes du Pacifique dans le secteur maritime en 2023 et des projets thématiques à long terme de l'Organisation relatifs à l'égalité des sexes et au renforcement du rôle des femmes. Un certain nombre d'interventions ont décrit les initiatives des Etats membres visant à promouvoir la diversité, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La Belgique a souligné que, bien que les femmes jouent un rôle essentiel dans le secteur maritime, elles restent sous-représentées, en particulier à bord des navires, et que, par conséquent, ce résultat reste extrêmement pertinent, et elle a exprimé son intention de soumettre une proposition pour l'extension de ce résultat.

L'**Université maritime mondiale (UMM)** et l'**Institut de droit maritime international (IMLI) de l'OMI** ont présenté des documents résumant les principales activités entreprises au cours de l'année 2023 en ce qui concerne la gouvernance et la gestion, les questions financières, les inscriptions aux programmes et les diplômés, les développements académiques et les partenariats, la coopération, la recherche et les services de conseil, y compris les publications, les activités de sensibilisation et les questions liées à l'Organisation des Nations Unies.

Le Comité a noté avec satisfaction le travail de l'UMM au cours de l'année 2023, en particulier la contribution significative au réseau croissant d'anciens étudiants, composé de professionnels maritimes experts dans le monde entier, et a également noté le rôle de l'Université dans la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités, en particulier par le développement de cours de formation en ligne en coopération avec l'OMI dans une série de domaines, de services de consultation et d'autres projets, ainsi que la collaboration accrue avec son institution sœur, l'Institut de droit maritime international de l'OMI. Le Comité s'est félicité de l'engagement accru du personnel féminin et des étudiantes dans les activités de l'Université.

Le Comité a salué le travail de l'IMLI au cours de l'année 2023, notant la célébration cette année de ses 35 ans en tant qu'institution mondiale de formation maritime. Le Comité a particulièrement noté le nombre croissant de représentants gouvernementaux bénéficiant de la formation de l'IMLI dans l'ensemble du spectre du droit maritime international, ainsi que la recherche menée à l'appui de sa mission. L'objectif de l'IMLI d'atteindre une participation féminine de 50 % a été salué.

Il a été pris note de la poursuite des **accords de partenariat** avec les institutions de formation maritime, à savoir l'Académie internationale de sécurité maritime, de sûreté et d'environnement (IMSSEA), en Italie, et l'Institut portuaire d'enseignement et de recherche (IPER), en France, pour l'organisation de cours de formation spécialisés à court et moyen terme dans le domaine maritime au cours de l'année 2023, ainsi que des informations sur les bourses accordées et le financement de ces cours.

Le Comité a réélu à l'unanimité S.E. M. Dwight Gardiner (Antigua-et-Barbuda) à la présidence et Mme Anays Berrocal (Panama) à la vice-présidence pour 2025.

La prochaine session du Comité de coopération technique est prévue du 2 au 6 juin 2025.